



Commission de la condition de la femme

Office des Nations unies

Place des Nations

Genève

Genève le 14 Décembre 2022

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes réunis aujourd'hui pour statuer sur le maintien ou non de la république islamique au sein de la commission de la condition de la femme.

Avec les évènements de ces 3 derniers mois, le monde semble enfin découvrir le vrai visage de ce régime criminel qui terrorise les iraniens depuis près de 44 ans.

Un régime, qui considère les femmes comme des citoyens de seconde zone, ne peut siéger au sein d'une commission de la condition de la femme.

Sous la république islamique, le témoignage d'une femme vaut la moitié de celui d'un homme . Dans le partage de l'héritage, elle reçoit la moitié de l'homme.

Ce régime a légalisé le mariage avec les enfants et instauré la peine capitale par lapidation pour les femmes adultères.

En même temps, en dehors des tortures physiques et morales et la peine capitale, le viole est institutionnalisé et systématique dans les prisons pour les prisonnières et prisonniers d'opinions et politiques. Le régime ne s'en cache même pas et l'annonce officiellement pour créer une ambiance de terreurs.

Devant de tels comportements, il serait juste inadmissible de donner une voix à cette république au sein de votre commission.

Les signataires de cette lettre , ainsi que les iraniennes et les iraniens vous demandent de condamner ces actes et d'expulser les représentants de ce régime de votre commission.

Nom, Prénom :

signature